

La Réorganisation

Paris
Jeudi 1^{er} octobre
9h30 – 12h30

S'inscrire :

INSTITUT DE L'ENTREPRISE COTÉE
Middlenext

Palais Brongniart - 28, place de la Bourse - 75002 Paris - Tél : 01 55 80 75 75

Florence LAVOISSIERE - f.lavoissiere@middlenext.com

La Réorganisation

LIEU : PARIS 1 ^{er} octobre 9h30 – 12h30 (Accueil à 9h15) Palais Brongniart 28, place de la Bourse Paris	OBJECTIFS Cette formation s'adresse aux dirigeants, actionnaires et aux membres des directions financières souhaitant anticiper et accompagner les réorganisations de leur groupe et de leur patrimoine dans un environnement économique et fiscal en mutation. Cette formation a pour objectif de fournir les clés concrètes et opérationnelles pour concevoir et sécuriser les opérations de réorganisation des entreprises et du patrimoine, en appréhendant leurs enjeux juridiques fiscaux, y compris dans un contexte international. Elle permettra également de partager les bonnes pratiques à adopter pour anticiper, préparer et gérer efficacement les contrôles fiscaux susceptibles de porter sur ces opérations.
ORGANISATION ▪ Session ½ journée ▪ 8 participants maximum ▪ Café d'accueil	CONTENU Partie 1 – Réorganiser le groupe : la réorganisation au service de la stratégie • Comment adapter l'organisation du groupe à ses objectifs stratégiques ? Acquisition, cession, rapprochement d'activités, simplification d'un organigramme ou préparation d'une nouvelle étape de développement : comment utiliser les opérations de réorganisation – fusion, apport partiel d'actif, scission – pour faire évoluer la structure du groupe en fonction de ses besoins opérationnels, tout en sécurisant leur traitement fiscal ? • Comment anticiper les conséquences fiscales d'une réorganisation ? Au-delà de la fiscalité immédiate de l'opération, comment en maîtriser les conséquences dans la durée ? Sécuriser l'application des régimes fiscaux appropriés, organiser les flux post-opération (dividendes, prestations intragroupe, intérêts), structurer le financement et anticiper les effets du nouveau périmètre sur l'intégration fiscale et l'utilisation ou le transfert des déficits. • Comment intégrer la dimension internationale dans une réorganisation ? Développement à l'étranger, regroupement d'activités ou évolution de la localisation des fonctions de direction : comment anticiper les conséquences fiscales d'un transfert de siège, volontaire ou « subi », et utiliser les fusions transfrontalières pour déplacer ou regrouper des activités et des actifs entre plusieurs pays ? Partie 2 : Réorganiser le patrimoine du dirigeant et préparer l'avenir • Comment structurer l'organigramme pour accompagner la réorganisation patrimoniale ? Mettre en œuvre les outils juridiques et fiscaux adaptés : création ou réorganisation d'une holding, apport de titres et apport-cession. • Structurer durablement la réorganisation du patrimoine professionnel : articuler animation, organisation de l'actionnariat et gouvernance familiale. • Comment anticiper et organiser la transmission ? Articuler Pacte Dutreil, donation-partage, démembrement, transmission progressive et trust. • Réorganiser par l'intéressement des salariés : mettre en place des management packages adaptés. • Anticiper la mobilité internationale du dirigeant ou de l'actionnaire : articuler Exit Tax, réorganisation, cession et transfert de résidence fiscale, tout en maîtrisant le dispositif une fois le transfert réalisé. Partie 3 – Réorganisations et contrôle fiscal : anticiper et gérer • Se préparer au contrôle fiscal : documenter les objectifs économiques et les choix de structuration voire, le lieu en cas de réorganisation internationale et ce, dès la conception de l'opération. • Gestion du contrôle fiscal : aspects pratiques lors des discussions avec le Service avant toute notification et recherche de solutions pragmatiques en cas de désaccord persistant (mieux vaut un bon accord qu'un long contentieux).
PRIX ▪ Membres Middlenext 708 € TTC (590 € T) ▪ Prix public : 1188 € TTC (990 € HT) Organisme de formation agréé	INTERVENANTS Me Caroline SEMERIA, Avocat associée, MSB AVOCATS Me Florent BROCC, Avocat associé, MSB AVOCATS

Les frais d'inscription doivent impérativement être réglés avant la manifestation. Dès réception de votre inscription, une **facture tenant lieu de convention de formation simplifiée**, vous sera adressée. Les frais d'inscription comprennent l'accès à la formation, l'accueil café, le déjeuner et la documentation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Fonction

Entreprise

Téléphone

E-Mail

La Réorganisation

participera :

☐ **Jeudi 1er octobre**

Je joins un chèque de règlement (à l'ordre de Middlenext) de :

☐ 708 € TTC, pour les membres de Middlenext

☐ 1188 € TTC, pour les non membres

☐ ne participera pas

Bulletin à retourner impérativement accompagné de votre règlement :

INSTITUT DE L'ENTREPRISE COTEE

Middlenext

Florence Lavoissière

Palais Brongniart
28, place de la Bourse
75002 Paris

Tél : 01 55 80 75 73